

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 75 (1995)
Heft: 4

Rubrik: L'Agefi

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

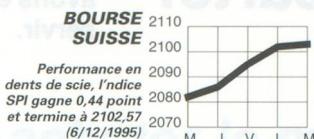
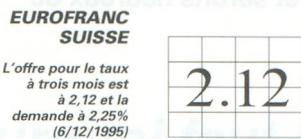
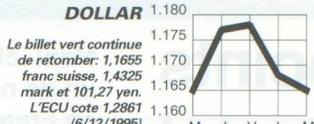
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'AGEFI LE QUOTIDIEN SUISSE DES AFFAIRES ET DE LA FINANCE

Résultats de l'enquête de la Fondation PME

LES PME ONT BESOIN D'UN PEU PLUS D'AIR

Les principales entraves à l'activité des entreprises sont les tracasseries administratives et les problèmes de financement.

Bernard Wuthrich

Où le bâton blesse-t-il? Cette question, la Fondation PME, présidée par le conseiller national radical bernois François Loeb, l'a posée cet été aux patrons d'entreprises par voie de presse (L'AGEFI s'est associé à cette opération). La fondation voulait connaître les principales difficultés auxquelles les PME se heurtent en Suisse. Les résultats de cette enquête, à laquelle une centaine de petites et moyennes entreprises du pays ont répondu, ont été publiés hier. Ils laissent apparaître toute une série de griefs, principalement adressés aux autorités politiques. Deux embûches sont fréquemment citées: les fastidieuses prescriptions et procédures administratives et les difficultés de financement. Les problèmes fiscaux sont aussi souvent évoqués, en particulier la double imposition des SA familiales. Les taxes administratives sont également mises au pilori, de même que les formalités douanières, qui constituent un obstacle difficile à franchir pour les PME exportatrices. De nombreux participants à l'en-

quête ont demandé que les décomptes de la TVA soient simplifiés. Le Conseil fédéral a déjà admis des relevés semestriels plutôt que trimestriels pour les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500.000 francs suisses et qui sont taxées de manière forfaitaire. Plusieurs entrepreneurs souhaitent cependant que ces forfaits soient plus étendus et que les décomptes soient annualisés. De manière générale, les patrons de PME consultés reprochent à l'appareil législatif suisse de ne pas différencier les grandes entreprises des PME. Or, ce sont ces dernières qui constituent le plus grand potentiel de création d'emplois et le véritable moteur de l'économie: 98,7% des entreprises suisses emploient moins de 100 personnes et 53,5% des actifs travaillent dans ces entreprises-là.

DEUX MESURES ONT DEJA ETE PRISES

Vice-président de la fondation, Pierre Triponez, qui est aussi le directeur de l'USAM, se réjouit qu'on ait déjà pris deux mesures favorables à la création de petites et moyennes entreprises: les droits de participation créés lors de la fondation d'une société ne sont pas soumis au droit de timbre et la loi sur l'assurance chô-

mage permet de capitaliser les indemnités pour promouvoir le lancement d'une activité indépendante. Le résultat de l'enquête indique quelles sont les autres pistes qu'il faut débroussailler pour y faire passer les PME. Dans l'ensemble, le constat qui ressort de cette enquête rejoint celui d'une précédente étude, menée par la société chaux-de-fonnière RET SA. Les reproches formulés sont les mêmes, la base statistique étant quasiment équivalente: l'enquête de la Fondation PME a reçu environ 100 réponses d'entreprises contactées par voie de presse, alors que RET SA a enregistré 450 réponses sur 3000 entreprises cibles et jointes individuellement.

PAS DE PROMOTION A L'ALLEMANDE

La plupart des requêtes recensées dans l'enquête s'adressent à l'Etat. La Fondation PME compte-t-elle demander à celui-ci de pratiquer une politique de promotion économique plus directe? «Je ne pense pas qu'il faille privilégier la solution d'une promotion étatique à l'allemande, car celle-ci crée une administration spéciale pour les PME et ce sont finalement les impôts qui la paient. Je renonce donc à exiger un soutien actif de

l'Etat, mais je vais plutôt intervenir au Parlement pour demander des améliorations précises», annonce François Loeb.

Il compte par exemple proposer la mise sur pied d'une commission consultative chargée de simplifier les prescriptions juridiques et administratives imposées aux PME. Il estime que la création de SA et de Sàrl doit être facilitée et que les procédures administratives doivent être simplifiées (décomptes annuels de TVA, forfaits annuels pour les contributions à l'AVS).

SENSIBILISER LES BANQUES

Il plaide en outre en faveur d'un abaissement des barrières fiscales portant sur le capital-risque: «Les sociétés et les personnes privées doivent pouvoir déduire de l'impôt les investissements effectués dans le capital-risque et les gains provenant du capital-risque ne doivent pas être imposés», propose-t-il. Il compte aussi intervenir pour améliorer les possibilités de cautionnement et supprimer les situations de double imposition, par exemple pour les actionnaires de SA. Des interventions sont également prévues du côté bancaire. François Loeb souhaite que le personnel des banques soit mieux formé: «Il faut combler les lacunes, notamment en matière de connaissance d'entreprise, par des stages pratiques», requiert-il.

Mais les employés des banques ne font généralement qu'appliquer la politique de leur entreprise. Il paraît donc approprié de dialoguer avec les banques elles-mêmes: «L'USAM prévoit une grande discussion avec elles sur le thème du financement des entreprises. Nous observons que l'application sur le terrain des directives données par les centrales débouchent parfois sur de mauvais résultats», commente Pierre Triponez.

| Taille | Entreprises | | Employés | |
|----------------------------|-------------|--------|----------|--------|
| | UE | Suisse | UE | Suisse |
| PME (1-499 employés) | 99,9 | 99,8 | 71,9 | 74,0 |
| - dont 1-9 employés | 93,3 | 85,5 | 31,8 | 21,7 |
| - 10-19 employés | 3,6 | 7,3 | 8,1 | 9,4 |
| - 20-49 employés | 2,1 | 4,4 | 11,6 | 12,7 |
| - 50-99 employés | 0,4 | 1,5 | 5,2 | 9,7 |

Source: Eurostat